

MEDEA
Société anonyme au capital de 41.370 euros
31, avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75782 Paris cedex 16
384 098 364 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Nous vous présentons le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1. | Déclaration du responsable du rapport financier annuel | p. 3 |
| 2. | Comptes sociaux au 31 décembre 2012 | p. 4 |
| 3. | Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | p. 13 |
| 4. | Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce | p. 25 |
| 5. | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | p. 29 |
| 6. | Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise | p. 32 |
| 7. | Montants des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 | p. 34 |

1. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

" J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles est confrontée. "

Jorge Lopez Naya
Directeur général de MEDEA

2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2012

MEDEA

Exercice clos le 31 Décembre 2012

BILAN ACTIF

| | 31/12/2012 | | | Euros |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amort. dépréciat. | Net | 31/12/2011 |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires | | | | |
| Fonds commercial (1) | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | | | | |
| Autres créances | 50 544 | | 50 544 | 35 072 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres titres | | | | |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 81 069 | | 81 069 | 287 369 |
| Charges constatées d'avance (3) | | | | |
| | 131 613 | | 131 613 | 322 441 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Ecart de conversion Actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 131 613 | | 131 613 | 322 441 |
| (1) Dont droit au bail | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | | | |

BILAN PASSIF

Euros

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| | Net | Net |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital (dont versé : 543 720) | 543 720 | 543 720 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | |
| Ecart de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserves : | | |
| - Réserve légale | 54 372 | 54 372 |
| - Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| - Réserves réglementées | | |
| - Autres réserves | 1 451 501 | 1 451 501 |
| Report à nouveau | (1 836 875) | (3 401 205) |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | (81 110) | 1 564 330 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| | 131 608 | 212 718 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| Autres fonds propres | | |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) | | 1 |
| Emprunts et dettes financières (3) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 22 902 |
| Dettes fiscales et sociales | 6 | 86 820 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance (1) | | |
| | 6 | 109 723 |
| Ecarts de conversion Passif | | |
| TOTAL GENERAL | 131 614 | 322 441 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | | |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 6 | 109 723 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | | 1 |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

| | 31/12/2012 | | | 31/12/2011 |
|-------------------------------------------------------------------|------------|-------------|------------------|------------------|
| | France | Exportation | Total | Total |
| Produits d'exploitation (1) | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue (biens) | | | | |
| Production vendue (services) | | | | 305 676 |
| Chiffre d'affaires net | | | | 305 676 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Produits nets partiels sur opérations à long terme | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | | |
| Autres produits | | | | 305 676 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achat de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 80 568 | 110 044 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 542 | |
| Salaires et traitements | | | | |
| Charges sociales | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | | |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | | |
| Autres charges | | | | |
| | | | 81 110 | 110 044 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | (81 110) | 195 632 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| De participations (3) | | | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | | |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges | | | | |
| Différences positives de change | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | | | |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | | | 22 931 |
| Différences négatives de change | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | | | | 22 931 |
| RESULTAT FINANCIER | | | | (22 931) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | (81 110) | 172 701 |

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| | Total | Total |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | | 1 478 449 |
| Sur opérations en capital | | |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges | | |
| | | 1 478 449 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | |
| | | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | 1 478 449 |
| Participation des salariés aux résultats | | |
| Impôts sur les bénéfices | | 86 820 |
| Total des produits | | 1 784 124 |
| Total des charges | 81 110 | 219 795 |
| BENEFICE OU PERTE | (81 110) | 1 564 330 |
| (a) Y compris : | | |
| - Redevances de crédit-bail mobilier | | |
| - Redevances de crédit-bail immobilier | | |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. | | |
| (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (3) Dont produits concernant les entités liées | | |
| (4) Dont intérêts concernant les entités liées | | |

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 Décembre 2012, dont le total est de 131 613,62 Euros et au compte de résultat au 31 Décembre 2012 présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : - 81 110,05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux dispositions du plan comptable général applicable en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Situation nette :

Les capitaux propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Cependant, il est prévu une reconstitution de la situation nette courant 2013. Par ailleurs, la société bénéficie du soutien financier consenti par le groupe Metrovacesa.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode

Il n'y a aucun changement par rapport à l'exercice précédent.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Pour résoudre le problème de la situation nette de la société, l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2013 a décidé une réduction de capital d'un montant de 502.350 euros par réduction de la valeur nominale des actions qui a été ramenée de 0.92 euros à 0.07 euros.

Monsieur Eduardo Paraja Quiros a démissionné de ses fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur en date du 19 avril 2013. Il a été remplacé par Monsieur Carlos Garcia Leon.

Autres informations

Information sur la société consolidante

Notre société est consolidée par intégration globale au sein de Metrovacesa SA, Parque Empresarial Via Norte- c/ Quintanavides 13-28050 Madrid

Effectifs

La société n'a pas disposé d'effectif salarié, et n'a aucun engagement à l'égard de ses anciens salariés.

Rémunération des dirigeants

Les fonctions de dirigeants ne sont pas rémunérés par Medea.

Montant des déficits fiscaux reportables au 31 Décembre 2012

Il s'élève à 3.381.004,07€.

Honoraires des commissaires aux comptes (conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008)

-Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers : 20 000€

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

| Cadre A | ETAT DES CREANCES | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|-----------------------------------------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|
| De l'actif immobilisé | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts (1) (2) | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| De l'actif circulant | | | | |
| Clients douteux ou litigieux | | | | |
| Autres créances clients | | | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | | | | |
| Autres impôts taxes et versements assimilés | | | | |
| Divers | | | | |
| Groupe et associés (2) | | | | |
| Débiteurs divers | | | | |
| Charges constatées d'avance | | | | |
| Total | | 50 510 | 50 510 | |
| Total | | 50 544 | 50 544 | |

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

| Cadre B | ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1) | | | | | |
| - à un an maximum à l'origine | | | | | |
| - à plus d'un an à l'origine | | | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | | | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | | | | | |
| Obligations cautionnées | | | | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | | |
| Groupe et associés (2) | | | | | |
| Autres dettes | | | | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | | |
| Produits constatés d'avance | | | | | |
| Total | | 6 | 6 | | |

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Euros

| | Montant |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO - Distributions | 212 718 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice | 212 718 |
| Variations du capital social Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées Variation des autres postes | |
| Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice | |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs | 212 718 |
| Variations du capital social Variations du compte de l'exploitant Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport... Variations des écarts de réévaluation Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres Variations des réserves réglementées Variations du report à nouveau Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées - Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution) | 1 564 330 (1 564 330) |
| Variations en cours d'exercice | |
| Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat | 212 718 |
| Résultat de l'exercice | (81 110) |
| Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle | 131 608 |

CHARGES A PAYER

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 1 |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 22 902 |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes : | | |
| Total | | 22 903 |

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Euros

| | |
|------------|------------|
| 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------|------------|

| | | |
|----------------------------------|--|------------------|
| Sur opérations de gestion | | |
| 771800 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION | | 1 478 449 |
| Total | | 1 478 449 |
| TOTAL GENERAL | | 1 478 449 |

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale | | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Au début de l'exercice | En fin d'exercice | Au début de l'exercice | Créés pendant l'exercice | Remboursés pendant exerci | En fin d'exercice |
| ACTIONS | 0,92000 | 0,92000 | 591 000 | | | 591 000 |

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Dénomination sociale | Forme | Au capital de | Ayant son siège social à |
|----------------------|-------|---------------|--------------------------------------------------------------------|
| METROVACESA | SA | 1482 241 019 | Parque Empresarial-Via Norte c/ Quintanavides 13 - 28050 Madrid |

3. Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Vous trouverez ci-après le rapport de gestion portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de MEDEA, société anonyme au capital de 41.370 euros, dont le siège social est situé 31, avenue Pierre 1er de Serbie 75782 Paris cedex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de paris sous le numéro 384 098 364 (ci-après " la Société ").

Les rapports du Commissaire aux Comptes, le présent rapport de gestion, le rapport spécial du Président ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'activité de la Société

Commentaires sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice écoulé.

➤ Opérations d'apports par la société Gecina :

La société Metrovacesa SA a indiqué le 10 Juin 2009 que le processus d'apport d'actifs immobiliers par la société GECINA à la Société est suspendu et qu'il n'était pas possible d'exécuter, après analyse des circonstances actuelles, l'Accord de Séparation.

Au 31 décembre 2012, ce processus est toujours suspendu.

➤ Transfert du siège social

Le 6 décembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 54/56 Avenue Hoche à Paris (75008) au 31, avenue Pierre 1er de Serbie 75782 Paris cedex 16.

Conformément aux dispositions des statuts, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier cette décision.

Présentation des résultats

Les principaux chiffres-clés du compte de résultat sont les suivants :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 0 € (contre 305.676 € pour l'exercice précédent) ;
- le résultat d'exploitation est déficitaire de 81.110 € (contre un résultat bénéficiaire de 195.632 € pour l'exercice précédent) ;
- le résultat financier est nul (à savoir 0 €), contre un résultat déficitaire de 22.931 € pour l'exercice précédent ;
- le résultat courant avant impôt déficitaire s'établit à 81.110€ € (contre résultat courant avant impôt bénéficiaire de 172.701 € pour l'exercice précédent) ;

- le résultat exceptionnel est nul (à savoir 0 €) (contre 1.478.449 € pour l'exercice précédent) ;
- l'impôt sur les bénéfices est nul (à savoir 0 €) (contre 86.820 € pour l'exercice précédent) ;
- l'exercice aboutit à une perte de (81.110) €, contre un bénéfice de 1.564.330 € pour l'exercice précédent.

L'évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

La Société ne dispose d'aucune information quant à la reprise de l'opération d'apport d'actifs prévus à l'Accord de Séparation au cours de l'année 2013. La société Metrovacesa S.A. s'est engagée à soutenir MEDEA afin de lui permettre de couvrir ses frais d'exploitation.

L'activité de la société devrait se poursuivre de la même façon.

Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2013, le capital social de la société a été réduit d'un montant de 502.350 euros par réduction de la valeur nominale des actions qui a été ramenée de 0,92 euros à 0,07 euros. Le capital social de la Société depuis cette date est donc de 41.370 euros.

Le 19 avril 2013, Monsieur Eduardo Paraja Quiros a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société. Il a été remplacé par Monsieur Carlos Garcia Leon lors de la séance du Conseil d'administration du 19 avril 2013. Il vous sera demandé de ratifier cette cooptation lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

La Société n'a pris aucune participation et ne s'est assurée le contrôle d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française au cours de l'exercice écoulé (art. L. 233-6 du Code de commerce).

Au 31 décembre 2012, la Société n'a aucune filiale ni ne détient aucune participation dans le capital d'une autre société.

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée en application des dispositions relatives aux participations réciproques (art. L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce).

Situation financière

Les résultats

– Affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 81.110 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- compte report à nouveau(81.110) €

Le compte report à nouveau sera donc augmenté de (1.836.875 €) à (1.917.985) euros.

– Distribution de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

| Exercice clos le : | Revenus éligibles à l'abattement | | Revenus non éligibles à l'abattement |
|--------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 31 décembre 2012 | 0 | 0 | 0 |
| 31 décembre 2011 | 0 | 0 | 0 |
| 31 décembre 2010 | 0 | 0 | 0 |

– Dettes

Au 31 décembre 2012, les dettes s'élèvent à 6 € contre 110 K€ pour l'exercice précédent. Ces dettes sont à échéance de moins d'un an.

– Actif circulant

Au 31 décembre 2012, l'actif circulant ressort à 131,6 K€ contre 322,5 K€ pour l'exercice précédent. Cet actif circulant est composé du poste « *Autres créances* » pour un montant de 50,60 K€ et du poste « *Disponibilités* » pour un montant de 81 K€.

– Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous signalons qu'à la clôture des deux derniers exercices sociaux, le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 est d'un montant brut de 0 €, et que l'ensemble de ces dettes sont à échéance de 45 jours au plus. Ce montant était de 22.902 € au 31 décembre 2011.

Engagements hors bilan et risques significatifs

1. Engagements hors bilan

La société n'a pas conclu d'engagement hors bilan.

2. Gestion des risques et risques auxquels la Société est confrontée

La Société souhaite mettre en œuvre une politique volontariste de prévention et de gestion des risques liés à son activité dès qu'elle exercera une activité.

Ainsi que cela a été présenté ci-dessus, la Société n'exerce pas d'activité. L'exercice d'une activité conforme à son objet social est conditionné à une éventuelle reprise du processus de séparation entre les sociétés Gecina et Metrovacesa.

Engagements pris en matière de retraite

Il n'y a pas de personnel salarié au 31 décembre 2012.

Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39 4° du même Code.

Le capital de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2012, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

| Actionnaire | En capital | En droits de vote ¹ |
|----------------|------------|--------------------------------|
| Metrovacesa SA | 96,70% | 96,69% |

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

¹ Sur un total de 591 078 droits de vote

1. depuis le 19 février 2009, le capital de la Société est détenu à 96,70% par Metrovacesa ;
2. il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions ;
3. à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
4. il n'existe pas de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
5. il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
6. la Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions de transfert d'actions et à l'exercice de droits de vote ;
7. les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18, 19 et 20 et la modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
8. en matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe ;
9. la Société n'a conclu aucun accord qui soient modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
10. il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Les mandataires

Pour rappel, les tableaux suivants présentent les mandataires sociaux actuels, étant précisé que Monsieur Eduardo Paraja Quiros a démissionné de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la société le 19 avril 2013, remplacé par Monsieur Carlos Garcia Leon à cette date:

| Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires | Mandats dans la société | Date de nomination | Date de fin de mandat | Autre(s) fonction(s) dans la société |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eduardo Paraja Quiros ² | Administrateur – Président du Conseil d'administration | Assemblée générale du 25 juin 2012 | Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 | N/A |
| Carlos Garcia Leon ³ | Administrateur – Président du Conseil d'administration | Assemblée générale du 25 juin 2012 | Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 | Directeur général de Metrovacesa Représentant permanent de Metrovacesa au conseil d'administration de Gecina |
| Metrovacesa, représentée par Monsieur Jorge Lopez Naya ⁴ | Administrateur | Assemblée générale du 25 juin 2012 | Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 | N/A |
| Metrovacesa France, représentée par Mademoiselle Elena Bañares Sanchez ⁵ | Administrateur | Assemblée générale du 25 juin 2012 | Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 | N/A |
| Itziar Mendizabal | Administratrice | Assemblée générale du 25 juin 2012 | Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 | N/A |

Monsieur Jorge Lopez Naya a été désigné directeur général de la société par décision du Conseil d'administration le 20 septembre 2012, en remplacement de Monsieur Nicolas Diaz, démissionnaire.

² Président du Conseil d'administration et administrateur de Medea jusqu'au 19 avril 2013

³ Président du Conseil d'administration et administrateur de Medea depuis le 19 avril 2013

⁴ Jorge Lopez Naya est le représentant permanent de Metrovacesa au Conseil d'administration de Medea depuis le 20 septembre 2012.

⁵ Elena Bañares Sanchez est la représentante permanente de Metrovacesa France au Conseil d'administration de Medea depuis le 20 septembre 2012.

Mademoiselle Elena Bañares Sanchez a été désignée Directrice générale déléguée de la société par décision du Conseil d'administration du 20 septembre 2012, en remplacement de Monsieur Ernesto Andreu Poveda, démissionnaire.

| Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires | Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eduardo Paraja Quiros ⁶ | <ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa SA – Représentant permanent de Metrovacesa, Président de Metrovacesa France – Représentant permanent de Metrovacesa au Conseil d'administration de Gecin |
| Carlos Garcia Leon ⁷ | <ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa SA – Représentant permanent de Metrovacesa, Président de Metrovacesa France – Représentant permanent de Metrovacesa au Conseil d'administration de Gecina |
| Metrovacesa, représentée par Monsieur Jorge Lopez Naya | <ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa France – Directeur général de Metrovacesa Méditerranée – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration de Parques Empresariales Gran Europa, S.A. – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration de La Vital Centro Comercial y de Ocio, S.L. – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration d'Explotaciones Urbanas Españolas, S.L.U. – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration de Sadorma 2003, S.L. – Représentant de Metrovacesa S.A. au Conseil d'administration de Sadorma 2003, S.L. – Représentant de Metropolitana Castellana S.L. au Conseil d'administration de Atlantys Espacios Comerciales, S.L. – Représentant d'Explotaciones Urbanas Españolas S.L. au Conseil d'administration de Metropolitana Castellana, S.L. – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration de Holding Jaureguizahar 2002, S.A.U. – Directeur général de Metrovacesa Access Tower GmbH – Directeur général de Metrovacesa Deutschland GmbH |
| Metrovacesa France, représentée par Madame Elena Bañares Sanchez | <ul style="list-style-type: none"> – Directeur général déléguée de Metrovacesa France – Directrice générale déléguée de Metrovacesa Méditerranée |

⁶ Président du Conseil d'administration et administrateur de Medea jusqu'au 19 avril 2013

⁷ Président du Conseil d'administration et administrateur de Medea depuis le 19 avril 2013

| Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires | Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Itziar Mendizabal | <ul style="list-style-type: none"> – Représentant de Metrovacesa SA, administrateur unique de Varitelia Distribuciones, S.L.U. – Représentant d'Explotaciones Urbanas Españolas S.L. au Conseil d'administration de Fuencarral Agrupanorte, S.L. – Représentant de Centros Comerciales Metropolitanos S.A. au Conseil d'administration de Global Carihuela, S.L. – Représentant de Metrovacesa SA au Conseil d'administration de Global Murex Iberia, S.L. – Représentant de Metrovacesa SA au Conseil d'administration de Paseo Comercial Carlos III, S.A. – Représentant de Metroparque SA au Conseil d'administration de Jaureguizahar Promoción y Gestión, S.A. |

Les nominations

Il vous sera ainsi demandé de ratifier la nomination par cooptation en date du 19 avril 2013 de Monsieur Carlos Garcia Leon, en remplacement de Monsieur Eduardo Paraja Quiros, démissionnaire, en qualité d'administrateur de la Société.

Les rémunérations des mandataires

De même qu'au cours de l'exercice précédent, les mandataires ne perçoivent aucune rémunération, ni aucun avantage de toute nature, de la part de la Société.

De même qu'au cours de l'exercice précédent, il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions d'un mandataire.

Dans ces conditions, et dans la mesure où ces informations ne sont pas pertinentes, nous ne vous présentons pas tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux de la Société. Cela sera fait évidemment dès lors que les mandataires sociaux percevront, de quelque manière que ce soit, une rémunération de la part de la Société.

Le commissaire aux comptes

Le mandat du cabinet Deloitte & Associés, agissant en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, ainsi que le mandat du cabinet BEAS, agissant en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société, arrivent à expiration à la présente assemblée.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de Deloitte & Associés et du cabinet BEAS qui arrivent à échéance à l'issue de cette assemblée, pour la durée légale de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenés à se prononcer sur les comptes sociaux au 31 décembre 2018.

Les salariés

A la clôture de l'exercice, la Société n'emploie aucun salarié ; leur participation au capital telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce est donc inexistante.

L'article L. 225-129-6, alinéa 2, du Code de Commerce dispose que tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital. Ce délai est repoussé à cinq ans si, dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues à la même section 4.

Les conventions réglementées

Vous entendrez la lecture du rapport spécial de vos commissaires aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Nous espérons que ces différentes propositions recueilleront votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1 : Conséquences sociales et environnementales de l'activité, et informations relatives à l'engagement en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (art. L. 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce)

▪ **Conséquences sociales de l'activité**

La Société n'emploie aucun salarié et n'a eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé. Les conséquences sociales de l'activité sont donc inexistantes. Dans ces conditions, en application des dispositions de l'article R.225-105 du Code de commerce, les informations sociales telles que listées à l'article R. 225-105-1 du même Code ne peuvent être produites.

▪ **Conséquences environnementales de l'activité**

La Société n'exerce aucune activité. Les conséquences environnementales de l'activité sont donc inexistantes. Dans ces conditions, en application des dispositions de l'article R.225-105 du Code de commerce, les informations environnementales telles que listées à l'article R. 225-105-1 du même Code ne peuvent être produites.

▪ **Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités**

La Société n'exerce aucune activité. Les conséquences environnementales de l'activité sont donc inexistantes. Dans ces conditions, en application des dispositions de l'article R.225-105 du Code de commerce, les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités telles que listées à l'article R. 225-105-1 du même Code ne peuvent être produites.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

| En euros | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé | Augmentation réalisée les années précédentes | Augmentation réalisée au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau |
|----------|---------------|------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

Annexe 3 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA
SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Euros

(Code de commerce - Article R225-102)

| | 31/12/2008 | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 543 720 | 543 720 | 543 720 | 543 720 | 543 720 |
| Nombre d'actions ordinaires | 591 000 | 591 000 | 591 000 | 591 000 | 591 000 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire | | | | | |
| Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription | | | | | |
| Opérations et résultat | | | | | |
| Chiffre d'affaires (H.T.) | 82 583 | | | 305 676 | |
| Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et | (1 660 717) | (435 040) | (210 797) | 1 651 150 | (81 110) |
| Impôts sur les bénéfices | | | | 86 820 | |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et | (1 711 561) | (385 040) | (210 797) | 1 564 330 | (81 110) |
| Résultat distribué | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et | (3) | (1) | (0) | 3 | (0) |
| Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions | (3) | (1) | (0) | 3 | (0) |
| Dividende attribué | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | | | | | |
| Montant de la masse salariale | | | | | |
| Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. | | | | | |

**4. Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce**

MEDEA
Société anonyme au capital de 41.370 euros
31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75782 Paris cedex 16
384 098 364 R.C.S. Paris

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Nous vous présentons le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration

Votre Conseil, nous vous le rappelons, est aujourd'hui composé, de quatre membres :

- Monsieur Carlos Garcia Leon, Président⁸ ;
- Metrovacesa, représentée par Monsieur Jorge Lopez Naya⁹ ;
- Metrovacesa France, représentée par Mademoiselle Elena Banares Sanchez¹⁰ ;
- Madame Itziar Mendizabal.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas de contrat de travail avec la Société.

Eu égard à la taille de la Société et à la qualité des administrateurs, ceux-ci disposent de toutes informations ou documents nécessaires à la préparation des réunions, portés à leur connaissance de façon informelle par le Président. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de règlement intérieur, ni de comité spécialisé.

La taille de l'entreprise, l'absence d'activité de celle-ci et la structure du capital ne justifient pas la mise en place à ce jour de règles de gouvernement d'entreprise.

Aucun des mandats des actuels administrateurs n'arrive à échéance.

L'article 22 des statuts prévoient que les administrateurs se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La présence physique des administrateurs à la réunion est requise.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil, à l'initiative de votre Président, s'est réuni à trois reprises. Il a notamment délibéré sur :

- l'arrêté des comptes annuels,
- la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, et la fixation de l'ordre du jour de cette assemblée générale annuelle,
- l'arrêté des comptes semestriels,
- le transfert du siège social qui demeure à Paris, et

⁸ Monsieur Carlos Garcia Leon a été nommé le 19 avril 2013 administrateur et président du Conseil d'administration de la Société à la suite de la démission de Monsieur Eduardo Paraja Quiros de ses mandats d'administrateur et de président du Conseil d'administration de la Société.

⁹ Monsieur Jorge Lopez Naya est le représentant permanent de Metrovacesa au Conseil d'administration de Medea depuis le 20 septembre 2012.

¹⁰ Mademoiselle Elena Banares Sanchez est la représentante permanente de Metrovacesa France au Conseil d'administration de Medea depuis le 20 septembre 2012.

- le projet de réduction du capital social de la Société, ce qui a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 14 janvier 2013.

Il n'a été octroyé aucun jeton de présence aux administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

Les statuts ne fixent pas de délai ou de modalités particulières pour la convocation des administrateurs.

2. En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

• Rappel des objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

La Société a indiqué¹¹ vouloir inscrire son action et le fonctionnement de ses organes sociaux conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. La Société a également indiqué qu'elle mettra en œuvre des mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts, notamment par l'encadrement des contrats qui pourraient être conclus par la Société dans le cadre des procédures de conventions réglementées. Toutefois, la Société n'a pas d'activité.

La Société souhaite toujours se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise dès que la Société exercera son activité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par conséquent, le présent rapport ne peut être rédigé conformément aux recommandations par l'AMF du 22 janvier 2007 et du 22 juillet 2010 sur le cadre de référence du contrôle interne et le guide applicable aux valeurs moyennes et petites, au guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne, et notamment celui à destination des valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 25 février 2008 et le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008.

La Société rappelle toutefois que le contrôle interne ne peut supprimer tous les risques auxquelles la société est confrontée.

En outre, le Conseil a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 en matière d'information sur les rémunérations et les avantages des mandataires sociaux, intégrées dans le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008, ainsi que la recommandation AMF 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code AFEP/MEDEF - Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF et la recommandation 2012-14 du 11 octobre 2012 Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

¹¹ Information contenue dans le document intitulé "*Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de MEDEA*" remis à l'AMF et mis à disposition du public sur le site internet de cette dernière le 4 septembre 2007.

La Société a reconnu l'intérêt de toutes les recommandations citées ci-dessus et s'est engagée à les appliquer dès lors qu'elle exercera une activité et qu'elle décidera l'attribution d'une rémunération, de quelque nature que ce soit, à ses mandataires sociaux.

- **Description synthétique de la Société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures mises en place au cours des exercices précédents ne sont pas appliquées en raison de l'absence d'activité de la Société.

- **Description synthétique du système et des procédures comptables**

En raison de la taille très réduite de notre Société, le contrôle interne est assuré par la Direction générale assistée d'intervenants extérieurs, tels qu'un expert comptable.

La comptabilité de la Société est assurée par le logiciel SAP.

La comptabilité est contrôlée par un expert comptable qui intervient en tant que de besoin à la demande de la Société.

L'expert comptable a accès à l'ensemble des informations que requiert sa mission.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration de la Société et ils sont certifiés par les Commissaires aux comptes.

3. Limitation des pouvoirs apportés à la direction générale

Pour être complet sur les obligations de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rappelle que le Conseil a décidé la limitation des pouvoirs du Directeur général de sorte que certains actes engageant la Société doivent être contresignés par le directeur général délégué. Ces mêmes limitations de pouvoirs s'appliquent au directeur général délégué.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, votre commissaire aux comptes va vous présenter maintenant ses observations relatives aux procédures de contrôle interne et à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière conformément à la loi et la réglementation applicable.

Monsieur Carlos Garcia Leon
Président du Conseil d'administration

**5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos
le 31 décembre 2012**

MEDEA

Société Anonyme

31, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie

75782

Paris Cedex 16

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

MEDEA

Société Anonyme

31, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75782
Paris Cedex 16

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 008 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Laure SILVESTRE-SIAZ

6. Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

MEDEA

Société Anonyme

31, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75782 Paris Cedex 16

**Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Laure SILVESTRE-SIAZ

7. MONTANTS DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2012

MONTANT DES HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

| Exercices 2012 et 2011 : | DELOITTE & ASSOCIES | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------|------|------|
| | Montant (HT) | | % | |
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Audit | | | | |
| <input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | |
| <input type="radio"/> Émetteur ¹² | 20.000 € | 25.000 € | | 100% |
| <input type="radio"/> Filiales intégrées globalement | | | | |
| <input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | |
| <input type="radio"/> Émetteur | | | | |
| <input type="radio"/> Filiales intégrées globalement | | | | |
| <i>Sous-total</i> | 20.000 € | 25.000 € | 100% | 100% |
| <u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u> | | | | |
| <input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social | - | - | - | - |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) | - | - | - | - |
| <i>Sous-total</i> | 0 | 0 | - | - |
| TOTAL | 20.000 € | 25.000 € | 100% | 100% |

¹² L'émetteur s'entend comme étant la société mère